

## PREMIÈRE JOURNÉE

Les 19 avril de 9 heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Observations de M<sup>(1)</sup>

je souhaitais demander à l'assesseur-expert  
de faire au moins une visite de la zone.

Deux personnes, qui n'ont pas déposé de réponses. Elles n'ont rien  
d'autre que leurs explications.

Le 20 Avril de 9 h à 17 h  
Néant

Le 21 Avril de 9 h à 17 h

Néant

Le 22 Avril de 9 h à 17 h NEANT

Le 23 avril de 9 h à 17 h Néant

Le 26 avril de 9 h à 17 h néant

Le 27 avril de 9 h à 17 h Néant

Le 28 Avril de 9 h à 17 h Néant

Le 29 avril de 9H à 17H Néant

Le 30 avril de 9h à 17h Néant

Le 03 mai de 9h à 17h Néant

Le 04 mai de 9h à 17h Néant

Le 5 mai de 9h à 17h

Elaboration de permétries délimitées des abords (PDA) autour  
de certains monuments historiques (MH) du site patrimonial  
remarquable (SPR), retrait de l'Hôtel de Rochefort



L'hôtel de Rochefort, situé au 1, rue des Juifs, figure par erreur dans la liste des NTH pour lesquels un PDA est à l'étude. En effet, cet immeuble n'est pas protégé au titre des NTH.

Après vérifications, il s'agit d'une erreur administrative née de la confusion avec un immeuble situé en face, au 2 rue des Juifs, adresse à laquelle un bas-relief décorant une porte a été inscrit au titre des monuments historiques par arrêté du 30 août 1945. Cependant, l'immeuble a été démolie puis remplacé après 1945 et le bas-relief a été entreposé au dépôt lapidaire de l'église Saint-Saturnin. Pour ces raisons, le 2, rue des Juifs ne figure pas dans l'étude et le 1, rue des Juifs (Hôtel de Rochefort), qui ne doit pas y figurer non plus, sera retiré dans le document final.

Adrienne Baudhélyny  
Architecte des Bâtiments  
de France. (Chef de l'ISAP 41)

